

# Commune de MONTBERT

## SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

### du lundi 2 octobre 2023

# PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 2 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 26 septembre 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques –BENOIT Frédéric - MAUDET Béatrice – DOUILLARD Christophe - BERTHO Catherine – BACHELIER YVES - LELIEVRE Véronique – DE BOURMONT Marie-Agnès - ARNAUD Marie-Hélène – BABONNEAU-VALLET Noémie – HERBERT Véronique - BOURÉ Yohann - BISAZZA Romain - AIRIAUD Catherine – GUILLET Manuela

Etaient absents : M GOSSEYE Paul (pouvoir à M MIRALLIE) – M ROUYER Mickaël (pouvoir à M BISAZZA) – M NICOLLE Jimmy (pouvoir à M BOURÉ) - M HAMON Christophe (excusé) – Mme BERTON Sylvie (excusée) – M DUQUESNE Laurent (excusé) – M TEMPLIER Jérémie (excusé) – M Gildas HEGRON (excusé)

Secrétaire de séance : M Yohann BOURÉ

### **1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2023**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour approuver le procès-verbal du Conseil du 3 juillet 2023

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce procès-verbal.

### **2 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Ainsi, Monsieur le Maire présente les décisions suivantes :

- Décision n° 2023-20 : Approbation du marché public souscrit avec la société GROUSSIN relatif au transport des enfants des écoles vers le restaurant scolaire pour la période scolaire 2023/2024. Le marché a été souscrit au prix de 100 € TTC par jour pour un autocar scolaire
- Décision n° 2023-21 : Approbation de l'octroi d'une concession dans le cimetière d'une durée de 30 ans au nom de la famille BONNEAU
- Décision n°2023-22 : Approbation de l'octroi d'une concession dans le cimetière d'une durée de 30 ans au nom de la famille CORMERAIS
- Décision n°2023-23 : Approbation du renouvellement d'une concession dans le cimetière d'une durée de 30 ans au nom de la famille POGU
- Décision n°2023-24 : Approbation du renouvellement d'une concession dans le cimetière d'une durée de 15 ans au nom de la famille BOUCHAUD – SAVINEAU
- Décision n°2023-25 : Approbation du renouvellement d'une concession dans le cimetière d'une durée de 30 ans au nom de la famille MORICEAU

### 3 – Finances :

#### 3.1 – Décision modificative n°2 du budget communal 2023 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2 au budget communal 2023 qui se présente de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
6042 – Achat de prestations et de services	81 000.00 €	
60623 – Achat fournitures alimentaires	- 40 000.00 €	
60632 – Fournitures de petits équipements	1 500.00 €	
6168 - Assurances	5 000.00 €	
6247 - Transports	1 500.00 €	
73223 – Fonds départemental des DMTO		27 000.00 €
738 – Autres taxes		22 000.00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>49 000.00 €</b>	<b>49 000.00 €</b>

Section d'investissement	DEPENSES	1. RECETTES
2188/910 – Acquisition support en bois banderoles associations	2 000.00 €	
21318/13 – Complément pose alarme bibliothèque	1 000.00 €	
2188/910 – Complément resurfaçage terrain de tennis	1 500.00 €	
21318/905 – Aménagement placards salle de sports	7 000.00 €	
21841/902 – Acquisition mobiliers scolaires école René Cassin	2 000.00 €	
21848/910 – Acquisition mobiliers logement d'urgence	1 500.00 €	
2152/931 – Boulodrome complément bardage	10 000.00 €	
2313/926 – Construction Pôle Enfance	95 000.00 €	
2313/30 – Aménagements extérieurs – redynamisation centre bourg	100 000.00 €	
2111/34 – Réserves foncières	- 2 500.00 €	
13461 – DETR 2023 Opération redynamisation centre bourg		100 000.00 €
13462 – DSIL 2023 – Opération construction Pôle Enfance		95 000.00 €
10222 – Versement FCTVA		22 500.00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>217 500.00 €</b>	<b>217 500.00 €</b>

#### 3.2 – Avance remboursable du budget principal vers le budget annexe Lotissement du Moulin Garreau :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé, dans un 1<sup>er</sup> temps, le reversement du solde du budget annexe du Lotissement du Moulin Bleu, soit 487 341.90 €, vers le budget principal, ainsi que, dans un 2<sup>ème</sup> temps, le reversement de cet excédent vers le budget annexe du Lotissement du Moulin Garreau.

Pour permettre ce reversement, Monsieur le Maire indique qu'il convient de compléter la délibération initiale en précisant qu'il s'agit d'une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe Lotissement du Moulin Garreau pour financer l'acquisition des terrains. Le remboursement de cette avance se fera lorsque le dernier lot commercialisable sera vendu et l'ensemble des dépenses d'aménagement du lotissement payé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroi d'une avance remboursable d'un montant de 487 341.90 € du budget communal vers le budget annexe Lotissement du Moulin Garreau et adopte les modalités de remboursement de l'avance telle que mentionnées ci-dessus.

### **3.3 – Acquisition des parcelles de terrain AH 116 et AH 117 pour partie :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'acquisition des parcelles AH 116 (anciennement AB 266) et d'une partie de la parcelle AH 117 (anciennement AB 291) appartenant à M et Mme Michel GUERCHAIS.

La commune étant déjà propriétaire de la parcelle AH 133, l'ajout de ces deux terrains permettrait de disposer d'un ensemble de terrain, en plein centre bourg, qui pourrait être mis à la disposition des habitants au titre de jardins familiaux. Le prix d'acquisition de ces parcelles est proposé au prix de 5 € le m<sup>2</sup>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles AH 116 et AH 117 pour partie, appartenant à M et Mme Michel GUERCHAIS, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>. Il est précisé que les frais de bornage et les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune de Montbert.

## **4 – Service Enfance – approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) actualisé**

Suite à la modification des rythmes scolaires de l'école René Cassin à la rentrée de Septembre 2023, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loire-Atlantique a sollicité l'actualisation du Projet Educatif Territorial (PEDT) de la commune de Montbert, puisque les activités périscolaires prévues dans le prolongement du service public d'éducation avaient été organisées en tenant compte des heures d'enseignement réparties sur 5 jours par semaine.

Monsieur le Maire indique donc qu'il convient de procéder à l'actualisation du PEDT en y intégrant une organisation du temps scolaire sur 4 jours par semaine.

Madame Béatrice MAUDET et Mme Catherine BERTHO, adjointes en charge des services Enfance, présentent le projet de PEDT actualisé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Projet Educatif Territorial actualisé en septembre 2023, pour tenir compte de la modification des rythmes scolaires de l'école René Cassin.

## **5 – Rapports d'activités 2022**

### **5.1 – GRAND LIEU COMMUNAUTE :**

En application des articles L 2224-5 et L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapport annuels suivants de Grand Lieu Communauté :

- Rapport d'activités des services
- Rapport d'activités sur la gestion des déchets
- Rapport d'activités Assainissement Collectif
- Rapport d'activités Assainissement Non Collectif

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités 2022 de Grand Lieu Communauté

### **5.2 – ATLANTIC'EAU :**

En application de l'article D 2224-3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 d'ATLANTIC'EAU.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2022 de ATLANTIC'EAU

## 6 – Ajout point supplémentaire

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire suivant : versement d'un fonds de concours par Grand Lieu Communauté

Le Conseil Municipal valide l'inscription de ce point supplémentaire.

### 6.1 – Approbation du versement d'un fonds de concours par Grand Lieu Communauté pour financer la construction du Pôle Enfance :

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Par délibération du 16 février 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la charte de mise en œuvre de ces fonds avec les communes qui précise en particulier que :

- Les fonds de concours de Grand Lieu Communauté financent des compétences communales (équipements) à hauteur de 50% maximum de la part restant à financer par la commune, la commune devant financer au minimum 20% du coût total global
- Les fonds de concours sont des aides à l'investissement uniquement.

Au 6 décembre 2022, le solde de l'enveloppe de fonds de concours affectée à la commune de Montbert est de 144 258 €. La commune de Montbert a sollicité Grand Lieu Communauté pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 144 258 € pour le projet de construction d'un Pôle Enfance.

Par délibération en date du 6 décembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 144 258 € à la commune de Montbert pour financer les travaux de construction du Pôle Enfance.

Pour valider l'octroi de ce fonds de concours, Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal de Montbert doit accepter l'attribution de ce fonds par une délibération concordante avec celle du Conseil Communautaire de Grand Lieu Communauté.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'un fonds de concours de 144 258 € par Grand Lieu Communauté au profit de la commune pour financer la construction du Pôle Enfance.

#### Signatures :

Le Maire – M MIRALLIE Jean-Jacques	Secrétaire de séance : M Yohann BOURÉ
	